195879 - Est-il obligatoire de laver l'intérieur des yeux dans le cadre des ablutions?

question

Dois-je me laver l'intérieur des yeux à l'aide de l'eau quand je fais mes ablutions?

la réponse favorite

Louanges à Allah

il n'est pas institué

de laver l'intérieur des yeux dans le cadre des ablutions car c'est plutôt nocif. L'imam Chafii (Puisse Allah leur accorder Sa miséricorde) dit à propos de la parole du Très-haut: «Ô

les croyants! Lorsque vous vous levez pour la prière, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes...» je ne sache pas qu'on se soit opposé au fait que le visage dont le lavage est obligatoire se limite à l'extérieur du visage et ne s'étend pas à l'intérieur et qu'on n'ait pas à se laver les yeux ni à les asperger d'eau.» Extrait d'al-Oum (1/40).

Ibn Qoudama (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) dit:«

Certains de nos condisciples ont cité parmi lesactes recommandés dans les ablutions le lavage de l'intérieur des yeux.

Il a été rapporté qu'Ibn Omar était devenu aveugle en raison de la fréquencede l'introduction de l'eau

dans ses yeux. Al-Qadi dit: «Cela n'est recommandé que quand on prend un bain, selon une précision faite par Ahmad à plusieurs endroits. C'est parce que les grandes ablutions sont plus exigeantes et elless'appliquent à tous le corpsy compris les racines de cheveux touffus et les alentours des sourcils. L'intérieur des yeux relevant des parties du corps

L'islam en questions et réponses Islam en Questions et réponses Site fondé et supervisé Par Cheikh

devant être lavées, qu'on en fasse au moins un acte recommandé à défaut de pouvoir en faire une obligation.

L'avis

exact est que cet acte n'estrecommandé
ni dans le cadre des ablutions ni dans le bain rituel car le Prophète
(Bénédiction et salut soient sur lui) ne le fit pas et n'en donna pas l'ordre
et il est de surcroit nocif. Ce qui est dit à propos
d'Ibn Omar constitue un argument de sa désapprobation car il y perdit la vue.
Or tout acte qui fait craindre la perte ou l'affaiblissement de la vue et qui,
de surcrît, ne s'appuie sur rien dans la loi, doit
être interdit ou dans le moindre des cas réprouvé.» Extrait d'al-Moughni (1/77).

Cela

étant, il vous suffit de vous laver le visage sans introduire de l'eau dans vos yeux.

Allah le sait mieux.